

Les actions d'ETP **hors** programmes autorisés

27 avril 2017  journée de l'
La Mas - 10/18 rue des Terres aux curés - 75013 Paris

A ce jour, plus de 4000 programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP), autorisés par les Agences Régionales de Santé, se déroulent majoritairement dans les établissements de soins et, dans des proportions bien moindres, en ambulatoire. L'esprit même de la loi HPST de 2009 a orienté la forme que prend l'ETP en France : des programmes délivrés par des équipes pluri professionnelles formées, s'adressant à des groupes de patients, agréés sous certaines conditions et évalués sur des critères précis, selon une procédure que la plupart des praticiens jugent pesante...

Parallèlement, coexistent des actions d'ETP hors programmes, nées de la volonté de quelques personnes, se produisant en l'absence de moyens dans des contextes particuliers, ou s'adressant à des malades non prioritaires sur le plan de l'épidémiologie officielle, mis en œuvre dans des lieux de soins inhabituels, voire quelques fois par des non soignants.

Nous croyons que la richesse de l'ETP réside aussi dans la diversité des formats qu'elle prend au service des personnes malades.

La XXème Journée de l'IPCEM sera donc consacrée à des témoignages et à une réflexion sur ces actions d'ETP « hors programmes », en tentant d'en définir les finalités et les caractéristiques mais aussi d'en repérer les exigences de qualité.

Les actions d'ETP hors programmes autorisés

27 avril 2017  10^{ème}
journée de l'ipcem 
La Mas - 10/18 rue des Terres aux curés - 75013 Paris

Programme

Matinée

9h > 9h15 *Ouverture de la Journée*

Pr Rémi Gagnayre

9h15 > 9h45

• **Dr Xavier de la Tribonnière** - Praticien hospitalier, Coordonnateur de l'UTEP (CHU Montpellier). **Les activités éducatives hors programme : un nouveau format ?**

Thème 1 :

Des actions d'ETP et contextes d'exercices

9h45 > 10h45

• **Dr Cécile Fournier** - Médecin de santé publique et sociologue, IRDES (Institut de recherche et documentation en économie de la santé), Paris. **Médecine générale : quel accès donné à l'éducation thérapeutique et quelles pistes pour un accès plus équitable ?**

• **Dr Jocelyne M'Bemba** - Praticien Hospitalier (AP-HP), diabétologue libérale, Paris.

Exemple de consultation d'ETP en pratique libérale.

Les empêchements d'éduquer en rond « Hors des cases »

10h45 > 11h15 *Pause*

11h15 > 12h45

• **Dr Marie Van der Schueren-Étévé** - Médecin Référent du Pôle de Prévention et d'Éducation du Patient de Soissons, Tabacologue, vice-présidente de COPEPPI.

Premiers pas d'un territoire rural vers l'ETP; des ateliers santé coordonnés par le Pôle de Prévention et d'éducation du patient de Soissons.

• **Dr Audrey Janoly-Dumenil* et Dr Laurent Montreuil**** - *Pharmacien hospitalier (HCL), enseignant chercheur faculté de pharmacie de Lyon (ISPB) - **Pharmacien, **L'entretien pharmaceutique : une action d'ETP ?**

• **Dr Sylvie Fabre* et Nadine Nadal**** -

*Rhumatologue (Clinique mutualiste Beau Soleil) -

**Représentante de l'association de patients AFP RIC.

La télé-médecine au service de l'ETP: une expérience positive dans un programme pour les rhumatismes inflammatoires chroniques

Les empêchements d'éduquer en rond « Hors de propos »

12h45 > 14h *Déjeuner*

Après-Midi

Thème 2 :

Les actions d'ETP, acteurs et situations de santé

14h > 16h

Les empêchements d'éduquer en rond « Hors de propos »

• **Dr Anne Besançon* - Mme. Christine Disch et M. Roberto Biedma**** - *Médecin coordinateur et **Inter médiateurs du Maillon Blanc, unité d'accueil et de soins des patients sourds - langue des signes (CHU Strasbourg).

Peut-on utiliser un programme d'ETP existant avec un patient sourd simplement en le traduisant en langue des signes ?

• **Dr Vanida Brunie** - Pharmacien hospitalier, docteur en santé publique, Paris.
Quelle ETP pour les patients traités par AVK?

• **M. Thomas Sannié** - Président de l'Association française des hémophiles et d'Impatients chroniques et associés. **L'informel dans l'Éducation thérapeutique du patient : condamné à être hors la loi ou source d'innovation ? Comment se positionnent les associations de patients?**

16h > 16h30

• **Mme Anne-Françoise Pauchet Traversat** - Chef de projet - Expertise scientifique (Haute Autorité de Santé). **Critères de qualité des actions d'ETP, le point de vue de la HAS.**

16h30 > 17h

Les empêchements d'éduquer en rond « Dehors »

Conclusion :

Typologie, différences et points communs entre programme et action d'ETP

Pr Jean-François d'Ivernois



Les actions d'ETP hors programmes autorisés

27 avril 2017



Règlement

- Formation continue de l'établissement
- Personnel
- Association (précisez) :
- Autre (précisez) :

Bulletin d'inscription

(Attention, nombre limité de places !)

Mr / Mme / Mlle

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Profession :

Coordonnées professionnelles

Institution :

Hôpital :

Cabinet :

Service, unité :

Tél professionnel :

Poste :

Fax :

Coordonnées personnelles

Adresse personnelle :

Tél personnel :

E-mail :

Les renseignements fournis font l'objet d'un traitement informatique dont la déclaration est enregistrée à la CNIL conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

IPCEM : 8-14 Passage S^e Anne Popincourt - 75011 Paris

Tél : 01 43 14 74 60 - Fax : 01 43 14 74 69

Web : <http://ipcem.org> - Mel : info@ipcem.org

L'inscription définitive sera prise en compte dès réception du règlement par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de l'IPCEM ou engagement de l'organisme payeur (cachet et signature).

Prix : Financement institutionnel (Organisme de formation continue, Association, Autre...) :

150 € par personne (déjeuner compris)

Financement personnel :

75 € par personne (déjeuner compris)

L'IPCEM est exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée. Déclaration d'activité, enregistrée sous le numéro 11 75 48150 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Pour bénéficier des tarifs congrès auprès de la SNCF et d'Air France, veuillez suivre les indications ci-dessous :



AIR France : Air France et KLM Global Meetings proposent aux participants, des réductions jusqu'à -47% sur une large gamme tarifaire. Pour bénéficier de ce tarif, vous devez réserver votre billet en passant obligatoirement par le lien spécialement dédié : www.airfranceklm-globalmeetings.com : code identifiant : **22224AF** Vous devez vous munir du programme du congrès et/ou de votre lettre de confirmation de participation pendant toute la durée du voyage.

SNCF : Pour bénéficier des réductions SNCF, vous devez vous munir d'un ticket de réduction SNCF. Ce ticket est disponible sur simple demande en cochant la case correspondante sur le bulletin d'inscription. Pour effectuer une réservation SNCF et bénéficier de la réduction congrès, vous devez effectuer cette réservation en gare (au guichet) ou bien dans l'une des agences SNCF. Lors de vos trajets, vous devez conserver avec vos billets le ticket de réduction SNCF qui vous sera demandé en cas de contrôle.

Je souhaite recevoir un ticket de réduction SNCF

Signature du participant

Signature et cachet de l'organisme payeur